

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU SYNDICAT A
VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

N° CB-26-0198

M. Jérôme NICOLAS

Délégation de signature

Le Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu la délibération n°DCS_2026_002 du Comité syndical du 22 avril 2026 portant élection du Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant afin d'assurer le bon fonctionnement des services, la nécessité de confier, par délégation, la signature de certains actes à Monsieur Jérôme NICOLAS en sa qualité de Responsable du pôle des Services Techniques du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

ARRETE :

Article 1er : Délégation de signature est accordée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Monsieur Jérôme NICOLAS, Responsable du pôle des Services Techniques, à effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences relevant du pôle des Services Techniques, les actes suivants :

- Gestion du personnel
 - Conventions de stage non rémunéré et tout document relatif au déroulement du stage.
 - Etats mensuels des heures supplémentaires et astreintes des personnels placés sous sa direction,
- Marchés publics
 - Courriers de réponses ou de demandes échangés avec les entreprises aux stades de la consultation et de l'analyse des offres,
 - Ordres de service destinés aux prestataires de services ou aux fournisseurs
 - Ordres de service destinés aux entreprises intervenant dans la réalisation des travaux pour le compte des communes adhérentes
- Services techniques
 - Proposition d'appels à participation et appels à participation dans le cadre des interventions réalisées par le pôle des services techniques
 - Certificat administratif valant attestation de travaux de rénovation de l'éclairage public
 - Pièces pour montage des dossiers de demande de subventions liés aux travaux d'éclairage public

- Demande d'arrêté de police de la circulation dans le cadre des travaux réalisés en régie par le SIVOM de la Communauté du Béthunois
- Attestation ou tout type de document lié à la gestion des déchets issus des chantiers réalisés
- Déclaration du suivi et du traitement des déchets dangereux générés dans les chantiers sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de la Communauté du Béthunois
- Plans de prévention des travaux réalisés en site occupé sur le patrimoine du SIVOM de la Communauté du Béthunois
- Registre de Santé et de Sécurité dans le cadre du traitement des observations relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail relevées sur le site des Services Techniques.

Article 2 : La signature par Monsieur Jérôme NICOLAS, des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative « Par délégation du Président ».

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de son caractère exécutoire.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme NICOLAS, délégation est donnée à Madame Hélène FRANCOIS, Responsable Adjointe du pôle des Services Techniques. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène FRANCOIS, délégation est donnée à Madame Julie COURCELLE, Directrice Générale des Services.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet du SIVOM, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet et à l'intéressé.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la responsable du Service Gestion Comptable de Béthune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Béthune,



Président du SIVOM de la
Communauté du Béthunois
Pierre Emmanuel Gibson
29 avr. 2026